



La période est actuellement riche en actions, et les militants sont déterminés pour élever le rapport de force à la DGFIP. Nonobstant les mobilisations en cours, il nous semble indispensable de rester attentif à l'ensemble du processus électoral, notamment sur l'établissement des listes. C'est tout l'objet de ce flash-info élections

Journées d'études élections :

Une journée de sensibilisation aux prochaines élections sera déployée dans toutes les régions **du 11 au 29 juin prochain**. Cette journée d'étude se veut un véritable lieu d'échanges et d'information entre les sections et la direction nationale. Elle poursuit donc plusieurs objectifs :

- ▶ Rappeler ou donner toutes les informations pratiques sur le processus électoral (calendrier, nouveautés...).
- ▶ Aider à la préparation des listes et recenser les difficultés rencontrées.
- ▶ Faire connaître et approfondir les thèmes de campagne (enjeux revendicatifs).
- ▶ Présenter le matériel de communication mis à disposition des sections et la campagne électorale.

Elle est à destination de tous les camarades, membres de CE, impliqués dans la campagne.

Les camarades chargés de suivi de territoire donneront rapidement les dates et lieux de ces journées d'étude.

Attention : une formation spécifique sur le vote électronique sera également organisée en septembre-octobre à destination de tous les militants et adhérents.

PROPORTIONNALITÉ Hommes/Femmes

La direction générale et les directions locales ont désormais transmis les éléments relatifs à la proportionnalité Hommes/Femmes pour l'ensemble des scrutins.





L'ensemble de ces documents sont disponibles sur l'espace militant :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/elections-2018-tableaux-des-sieges-en-ct-en-cap-et-en-ccp>

Le calcul des sièges à pourvoir au sein des CAPN, du CTR, des CAPL, des CTL et des CCP, et des répartitions ont été établis en fonction des différentes situations. Les éléments reprennent également le cas des listes incomplètes prévues par la réglementation.

Pour rappel, le Flash-info N°1 détaille les principes de proportionnalité de la représentation femme/homme : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/flash-elections-2018-ndeg1>

Que faut-il retenir de ces éléments transmis par les directions :

- ▶ La proportionnalité est calculée en fonction des effectifs au 01/01/2018, mais sauf modifications très importantes (variation de 20%), **ce sont ces taux qui seront retenus pour la composition des listes.**
- ▶ Les listes nominatives (provisoires) des électeurs (et donc de candidats potentiels) ne seront connus qu'en juin.
- ▶ L'organisation syndicale peut choisir **un arrondi inférieur ou supérieur** pour le nombre d'hommes ou de femmes.

- ▶ **Exemple :** Prenons la liste à déposer pour le CTL de l'Ain (principe identique pour tous le scrutins)

Éléments transmis par la Direction :

➡ Pour une liste complète, la liste doit comporter 16 noms :

- soit 6 hommes / 10 femmes
- soit 7 hommes / 9 femmes

➡ Pour une liste incomplète de 14 noms, même principe :

- soit 5 hommes / 9 femmes
- soit 6 hommes / 8 femmes



APPEL AUX SECTIONS ELECTIONS

Dès le début de cette campagne électorale, nous avons pointé l'importance de présenter des candidats dans toutes les CAPN et CCP. Nous avons lancé, dès le mois de décembre, un appel en ce sens pour disposer du vivier le plus large possible.

Aujourd'hui, nous avons fait un premier point d'étape sur les candidatures recensées en considérant les éléments sur la proportionnalité transmis par la DG.

A ce stade, nous sommes en difficulté pour la constitution des listes en CCP et pour la CAP des agents techniques. Nous manquons également de candidatures féminines sur les catégories C et B.

Nous avons besoin de l'implication de tous et toutes pour trouver des candidat.e.s

Pour toutes questions ou remarques relatives aux élections, vous pouvez écrire à : elections2018.dgfp@cgt.fr